

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :**1 – Le cadre général du budget**2 – La section de fonctionnement**3 – La section d'investissement**4 – L'état de la dette*1 – Le cadre général du budget

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au budget primitif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune. Il est voté par le conseil municipal. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Il a été établi avec la volonté de :

- . maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- . contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- . mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, indemnités, produits des services, produits fiscaux, dotations...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (mobilier, matériel, travaux en cours...).

En raison de la prise en charge de la compétence « assainissement collectif » par Tulle Agglo au 1^{er} janvier 2018, les résultats, biens et autres postes comptables du budget de l'Assainissement ont été intégrés dans le budget principal de la Commune et feront l'objet d'un transfert à Tulle Agglo.

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité des services communaux.
- b) Les dépenses et les recettes de fonctionnement 2018 s'équilibrent à 828 023 €.
- c) Les taux d'imposition communaux restent inchangés :
 - . 6,51 % pour la taxe d'habitation,
 - . 10,47 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
 - . 73,97 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.La fiscalité locale apporte 159 098,00 € à la commune.

- d) Les dotations et participations constituent les principales ressources de la commune. Depuis ces dernières années, les dotations de l'Etat baissent régulièrement alors que l'Etat demande la mise en place de nouveaux services (temps d'activité périscolaire, urbanisme...).
- e) L'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.
- f) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	288 751	Excédent reporté (Commune et Assainissement)	305 223
Dépenses de personnel	241 296	Remboursement de charges	200
Remboursement de produits	844	Recettes des services	92 242
Dépenses de gestion courante	32 402	Impôts et taxes	202 542
Dépenses financières	9 021	Dotations et participations	210 976
Dépenses exceptionnelles	236	Recettes de gestion courante	16 790
Reversement excédent du budget de l'Assainissement à Tulle Agglo	39 029	Recettes exceptionnelles	50
Ecritures d'ordre entre sections	4 039		
Virement à la section d'investissement	212 405		
Total	828 023	Total	828 023

3 – La section d'investissement

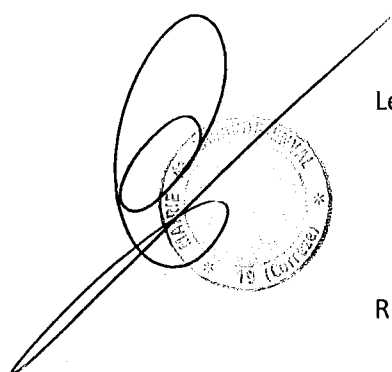
- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.
Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets de la ville à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) et se retrouveront inscrites au bilan comptable de la commune.
Les recettes proviennent essentiellement de l'autofinancement prévisionnel, de l'inscription d'un emprunt, de l'affectation en réserves d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement, du FCTVA (remboursement partiel de la TVA), des taxes perçues sur les permis de construire (taxe d'aménagement) et des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement et provenant du Département ou de l'Etat.
- b) Les dépenses et les recettes d'investissement 2018 s'équilibrent à 591 432 €.
- c) Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	110 125	FCTVA	11 680
Remboursement d'emprunt	79 738	Taxe d'aménagement	9 500
Dépôts et cautionnements reçus	892	Affectation en réserves	104 493
Immobilisations incorporelles	23 512	Subventions	79 137
Extension de réseau téléphonique	6 145	Emprunt	150 000
Immobilisations corporelles	21 857	Dépôts et cautionnements reçus	892
Immobilisations en cours	329 877	Ecritures d'ordre entre sections	4 039
Opérations patrimoniales	19 286	Opérations patrimoniales	19 286
		Virement de la section de fonctionnement	212 405
Total	591 432	Total	591 432

- d) Les principaux projets et travaux en cours sont :
- . la création d'un local pour les infirmières,
 - . l'accessibilité des bâtiments publics,
 - . la création de logements dans la maison « Fage »,
 - . la réfection de la voirie,
 - . la création d'un columbarium,
 - . la reprise de concessions au cimetière communal.

4 – L'état de la dette au 1^{er} janvier 2018

- a) Il reste sept emprunts en cours de remboursement.
- b) Le capital total restant dû s'élève à 288 706,15 €.

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Mairie de Ringenbach" and "19 (Canton de...)" around a central emblem. The signature is a stylized, cursive "D" followed by "RINGENBACH".

Le Maire,

RINGENBACH Daniel